

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 septembre COMPTE RENDU DE SEANCE

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : M. BERNARDI Gil, Mme JANET Nathalie, Mme CERVANTES Frédérique, Mme CHRISTIEN Nathalie, M. COLLIN Gilles, Mme ALESSANDRONI Danièle, Mme CARLETTI Monique, Mme TRAINI Nicole, Mme VANDEVELDE Damienne.

ABSENTS EXCUSES : M. ROUX Cédric, Mme ROIG Julie, Mme LOIRE Catherine Mme DUMONT Rosalba.

DELIBERATIONS

1- Demande d'admission en non-valeur

Les membres du conseil d'administration décident d'admettre en non-valeur les taxes et produits irrécouvrables pour un total de 721.20 euros en raison de l'insolvabilité des débiteurs.

2 – Evolution du personnel - Actualisation du tableau des emplois.

Concernant un ajustement des besoins en personnel de la crèche et de la micro-crèche, le conseil d'administration ne valide pas la création d'un emploi d'agent technique supplémentaire, le nombre de postes actuels suffisent au besoin du service.

3 -Programme du foyer NOSTRE FOUGAU

Après un exposé sur les sorties et activités proposées pour les adhérents du foyer Nostre Fougau pour la période de septembre à décembre 2022, le conseil d'administration adopte le programme dans sa totalité.

4 - Informations sur les décisions par délégation

Le Conseil est informé de la prise des décisions suivantes :

Décision n°2022/04 du 24 juin 2022 portant passation d'un avenant entre la CAF du var et la crèche du Lavandou ayant pour objet une aide complémentaire à la prestation de service sous forme de bonus dans le cadre des conventions territoriales globales (CTG).

Décision n°2022/05 du 24 juin 2022 portant passation d'un avenant entre la CAF du var et la Micro - crèche du Lavandou ayant pour objet une aide complémentaire à la prestation de service sous forme de bonus dans le cadre des conventions territoriales globales (CTG).

Décision n°2022/06 du 12 juillet 2022 portant passation d'une convention avec le prestataire SASU Passerelles systémiques dans le cadre de la formation professionnelle.

Point sur la situation des familles ukrainiennes sur la Commune du Lavandou

L'équipe du CCAS reste très présente auprès des familles ukrainiennes qui, depuis environ 6 mois, sont arrivées sur la Commune du Lavandou. Un point est réalisé sur les différentes actions menées et sur la continuité des interventions. Il est décidé de maintenir tous les dispositifs actuels et de continuer à répondre aux demandes tant que de besoin. Le CCAS reste vigilant sur toute nouvelle arrivée ou départ sur la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h